

Enquête publique

→ Dernière étape pour le PLUi-H

Début 2019, un même cadre réglementaire en matière d'urbanisme et d'habitat s'appliquera sur les 37 communes de Toulouse Métropole à travers le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUi-H). Ce document essentiel indique les droits à construire pour toutes les zones publiques et privées, donne des orientations d'aménagement et d'urbanisme, fixe les objectifs de construction de logements, etc.

En cours d'élaboration depuis 2015, le PLUi-H aborde aujourd'hui sa dernière étape :
l'enquête publique,
organisée du **30 mars au 17 mai**
avec une **commission d'enquête.**

Cette enquête publique permet à chaque personne qui habite, travaille ou étudie dans la métropole toulousaine de s'exprimer une dernière fois sur le projet de PLUi-H avant son approbation.

Comment participer ?

→ S'informer avant l'enquête publique

Des réunions publiques sont organisées :

- **Lundi 19 mars**
à l'Espace Garonne à Gagnac-sur-Garonne
- **Mardi 20 mars**
au Phare à Tournefeuille
- **Jeudi 22 mars**
à la salle des Fêtes de l'Union
- **Mercredi 28 mars**
à la salle Barcelone à Toulouse

à 20 h, accueil du public à partir de 19 h 30

→ Consulter le dossier d'enquête publique

- sur toulouse-metropole.fr
- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse, et dans les mairies des 36 autres communes de la Métropole

→ Formuler des observations et propositions

- après de la commission d'enquête lors d'une soixantaine de permanences au siège de Toulouse Métropole et dans 11 mairies
- sur toulouse-metropole.fr et par courriel : enquete-publique-PLUIH-Toulouse-Metropole@mail.registre-numerique.fr
- sur des registres papier au siège de Toulouse Métropole et dans 11 mairies
- par courrier adressé au président de la commission d'enquête, Toulouse Métropole, service de la Réglementation urbaine, 6 rue René Leduc, BP 35821 31505 Toulouse Cedex 5.

Plus d'infos : toulouse-metropole.fr

